

Ma mission bénévole, mes activités, mes compétences

Cette fiche formalise la mission bénévole et ses activités détaillées, pour en déduire les compétences acquises. **Elle est à remplir soigneusement par un temps de dialogue entre le responsable associatif et le bénévole.**

Nom et prénom :

Nom de l'association :

► Titre de la mission :

Date de début de la mission : Date de fin :

Total approximatif du temps passé :

► Décrivez vos activités et vos réalisations concrètes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► Quelles sont vos responsabilités et votre autonomie dans votre mission ?
Décrivez votre équipe et votre place dans cette équipe

.....

.....

.....

.....

ATTESTATION DE L'ASSOCIATION

Cette rubrique est à remplir par l'association. Elle est obligatoire pour que le Passeport Bénévole puisse être utilisé dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience et doit être signée par deux dirigeants (votre responsable direct et un membre du Bureau).

Je soussigné(e)

Fonction dans l'association

Certifie que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Date et signature :

Je soussigné(e)

Fonction dans l'association

Certifie que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Date et signature :

► Observations complémentaires de l'Association (*Appréciation spécifique, conseil d'orientation, ...*)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CARTE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Cette rubrique est à remplir par l'association. Elle est obligatoire si le Passeport Bénévole est utilisé dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience.

Nom de l'association :

Adresse :

.....

Tél : Mail :

Site Internet : Date de création :

► Description du projet associatif / des activités de l'association

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► Secteur d'activité :

► Zone géographique d'action :

► Public visé :

► Nombre de bénévoles :

► Utilisation d'une charte du bénévolat (*) : oui / non

► Nombre de salariés

► Budget annuel en euros :

** Ce n'est pas parce qu'il ne peut pas y avoir de contrat, au sens juridique du terme, entre un bénévole et une association, qu'il ne doit pas y avoir de « règle du jeu » partagée. A ce sujet, France Bénévolat a deux recommandations : l'affichage de la « Charte du bénévolat » et la signature d'une « convention d'engagements réciproques ».*
 Plus d'information : www.francebenevolat.org/documentation